



## Remboursement prêt à la consommation après 10 ans

Par **BKMIL18**, le **17/10/2019** à **11:06**

Bonjour,

Hier j'ai reçu un courrier d'un cabinet d'huissiers m'indiquant que suite à leur 1er courrier (que je n'ai jamais reçu), ils m'imposent de payer près de 2200€ sous peine de voir un huissier de ma région venir saisir mon véhicule ou mes comptes.

Très étonnée, j'appelle le cabinet et 1ère surprise : après ma question de savoir pourquoi on me réclamait cette somme après 10 ans, la personne à l'accueil m'indique que mon dossier était dans un carton et je ne suis pas la première. Je lui demande à parler à la personne qui gère mon dossier. Tout aussi condescendant, il m'indique qu'il s'agit d'un prêt pris en 2009, que j'aurai reçu une lettre d'un huissier en 2012 (sûrement le jugement d'après mes recherches) et que ce courrier aurait été accepté par mon père. Aucune trace de ce courrier.

Le ton est monté et il m'a laissé un message vocal m'indiquant "que dans tous les cas, je paierai cette somme".

Ma question est de savoir quels documents je peux demander pour savoir d'où vient cette dette. Est-ce que j'ai une solution pour repousser ou même annuler cette demande ? Par où commencer ?

Merci pour votre aide.